



LES ARCHERS DE L'E.S. CARPIQUET
Agrément F.F.T.A 09-14-024

Amis Archers,

Les archers de l'E.S. CARPIQUET ont le plaisir de vous inviter aux championnats départementaux TAE distances nationale et internationale le :

Samedi 8 et Dimanche 9 JUIN 2024

qui se dérouleront au stade de football de Cheux, Place de l'église (face mairie),
14210 CHEUX, parcours fléché (plan page suivante).

Ce concours est sélectif pour le championnat régional et le championnat de France
Concours ouvert aux clubs extérieurs si places disponibles.

<u>HORAIRES</u>	Greffe et inspection du matériel	Echauffement 3 volées	Début des tirs
Samedi A.M distance national	13 h 15	13 h 45	A l'issue des volées d'échauffement
Dimanche matin Qualification international	8 h 30	9 h 00	A l'issue des volées d'échauffement
Dimanche A.M Duels			1 heure après la fin des qualifications

Rythme des tirs ABC, volées de 6 flèches, blasons et distances suivant règlement FFTA en vigueur.

Arbitre principal : Thomas Boisgontier

La proclamation des résultats aura lieu

Samedi après les tirs pour le national

Dimanche après les duels pour l'international

National Médailles aux trois premiers de chaque catégorie

International Médailles aux trois premiers de chaque catégorie

Voir règlement à la fin de l'invitation

ENGAGEMENT toutes catégories

Un départ

10 Euros

Deux départs

18 euros

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS avant le 26 mai cachet de la poste faisant foi :

Marc HAUTEUR 1 impasse des jardins 14740 Sainte Croix Grand Tonne

Renseignements ☎ 02 31 08 43 20 - 06 08 91 82 56

Inscription par email : inscription@archer-carpique.fr

Vérification des inscriptions sur le site du club :

<https://archer-carpique.fr/inscription-concours-exterieur/>

La priorité sera donnée aux clubs qui auront retourné leur bulletin d'inscription accompagné du règlement (chèque à l'ordre de : Les archers de l'ES Carpiquet).

INFORMATIONS :

L'attestation de licence FFTA de l'année ou une pièce d'identité avec photo sera demandée au greffe.

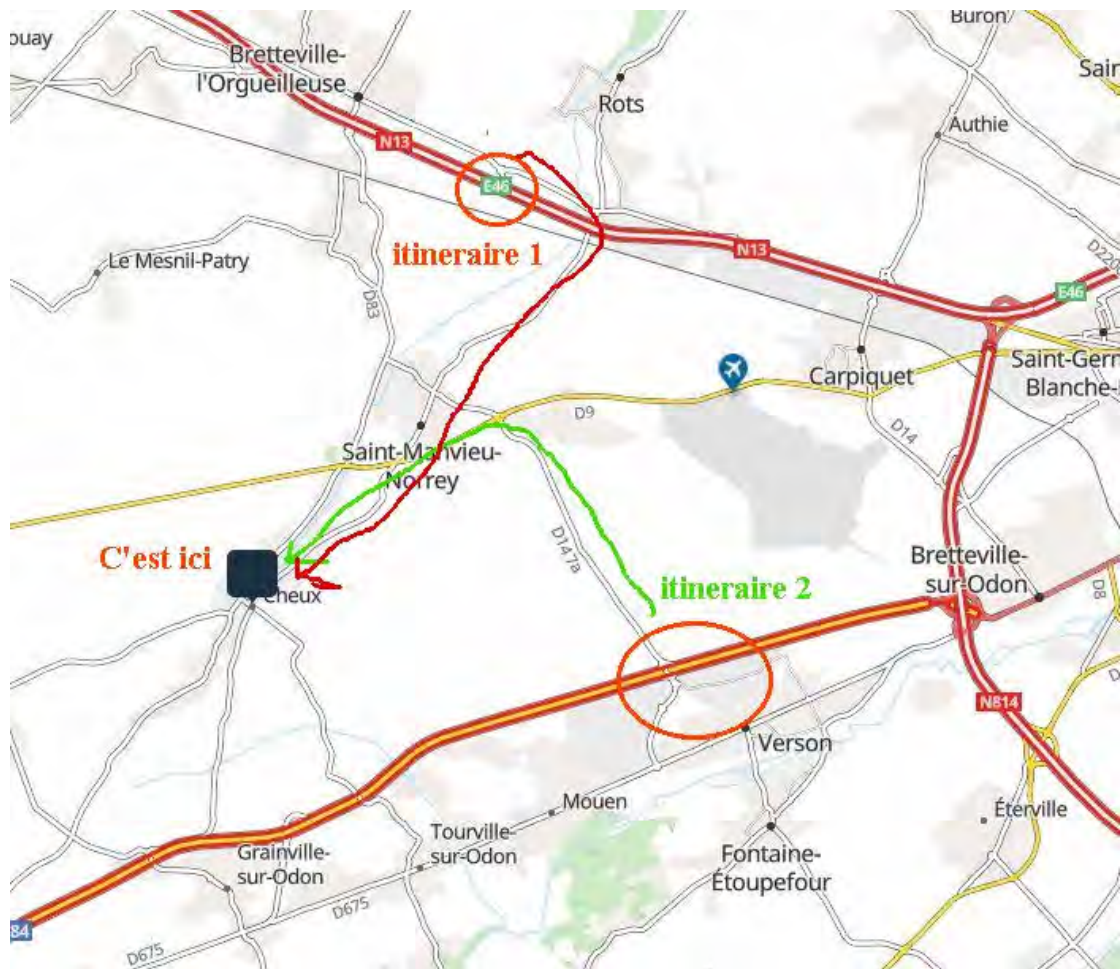
Tenue suivant règlement en vigueur

Les cigarettes et nos amis les animaux sont interdits dans l'enceinte du stade.

Restauration sur place (Boissons, Sandwichs, Saucisses, Gâteaux, etc...)



En raison des cérémonies du 6 juin, il est recommandé de ne pas passer par Carpiquet.





Comité Départemental du Calvados de Tir à l'Arc
Commission Sportive
Championnats départementaux individuels
TAE

Règlement - Mode de sélection

Préambule :

Le Comité départemental du Calvados organise tous les ans des championnats individuels pour le TAE selon la même réglementation sportive que pour les championnats de France. Le mode de sélection est particulier au département.

Calendrier des championnats :

Les championnats départementaux Jeunes et Adultes de TAE ont lieu chaque année dans un lieu différent. Un cahier des charges sera donné au club organisateur.

Préinscriptions - Sélections :

Tout archer désirant participer aux championnats départementaux doit se préinscrire dès la parution du formulaire sur le site du Comité départemental et avant la date limite.

Pour être sélectionnable, il faut remplir plusieurs conditions :

- Etre licencié dans un club du département,
- **Avoir participé à une compétition TAE dans la catégorie d'inscription,**
- Envoyer son inscription accompagnée d'un chèque individuel ou d'un chèque global pour les clubs à l'adresse indiqué sur l'invitation et au plus tard 2 semaines avant la compétition (cachet de la poste faisant foi). Ou par internet à l'adresse indiquée sur l'invitation.
- Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Départemental.
- Les champions départementaux en titre sont automatiquement sélectionnés, sous réserve de s'être préinscrits, d'avoir réalisé au moins un score et de ne pas avoir changé de catégorie, de manière à pouvoir défendre leur titre.

Quotas :

- Il n'y a pas de quotas pour cette compétition.
- Les archers préinscrits et sélectionnables sont retenus dans l'ordre d'arrivée de leur préinscription et dans la limite des places disponibles.
- Les archers peuvent tirer le samedi et le dimanche sous réserve que leur catégorie figure dans les tableaux ci-dessous.

Catégories et classements pour la Discipline Nationale (tir du samedi après-midi) :

Les catégories suivantes sont concernées (Hommes et Femmes) :

Benjamins à Séniors 3 en arc classique - Classement par catégorie.

Cadets à Séniors 3 en arc à poulies - Classement par catégorie.

Minime à cadet en arc Nu - Classement scratch.

Juniors à Séniors 3 en arc Nu - Classement scratch.

Distances de tir et blasons :

Catégorie	Arme	Distance	Blason	Arme	Distance	Blason	Arme	Distance	Blason
Benjamin (U 13)*	CL	20 m	Ø 80	CO	30 m	Ø 80	Arc Nu	30 m	Ø 80
Minime (U15)*	CL	30 m	Ø 80	CO	30 m	Ø 80			
Cadet (U18)*	CL	50 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 122			
Junior (U21)*	CL	50 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 122	Arc Nu	50 m	Ø 122
Sénior 1	CL	50 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 122			
Sénior 2	CL	50 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 122			
Sénior 3	CL	50 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 122			

* Jusqu'au niveau régional de U13 à U21 en arc classique et poulie et U18 arc nu

Catégories et classements pour la Discipline Internationale (tir du dimanche avec duels) :

Les catégories suivantes sont concernées (Hommes et Femmes) :

Poussins à Cadets + Séniors 3* en arc classique- Classement par catégorie.

Juniors à Séniors 2 en arc classique - Classement scratch.

Cadets à Séniors 3 en arc à poulies - Classement scratch.

Les Cadets et les Séniors 3 arc classique peuvent se surclasser pour tirer et être classés en scratch à la distance olympique (70 m)

Distances de tir et blasons :

Catégorie	Arme	Distance	Blason	Arme	Distance	Blason
Poussin (U11)*	CL	20 m	Ø 80			
Benjamin (U13)	CL	30 m	Ø 80			
Minime (U15)	CL	40 m	Ø 80			
Cadet (U18)	CL	60 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 80
Junior (U21)	CL	70 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 80
Sénior 1**	CL	70 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 80
Sénior 2	CL	70 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 80
Sénior 3	CL	60 m	Ø 122	CO	50 m	Ø 80

* Jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10 m)

** Regroupe de U18 à S3 ayant tiré à 70 m pour le championnat de France élite de TAE

Liste:

La liste des inscrits sera diffusée sur le site du CD14 et mise à jour une fois par semaine.

Pour le championnat distance international :

Les "cuts" par catégories seront arrêtés une semaine avant le championnat et publiés sur le site du Comité Départemental.

Tenue - Comportement :

Chaque archer et entraîneurs doit obligatoirement porter une tenue blanche ou une tenue de club et des chaussures de sport.

Tous les archers et leurs coaches, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

Déroulement des compétitions :

- Tir de qualification pour toutes les catégories selon le tableau des distances et des blasons ci-dessus.
- Ce tir de qualification est sélectif pour le Championnat de France Elite de Tir à l'Arc extérieur ou pour le Championnat de France par catégorie de Tir à l'Arc à l'extérieur.
- 2 x 6 volées de 6 flèches, rythme A-B-C, 4 mn par volée.
- En cas d'égalité de points sur le tir de qualification, le départage se fait par le nombre de 10 puis de 10+ puis tirage au sort à l'intérieur du "cut" ou tir de barrage directement si incidence sur le "cut". (*Articles II.1.B.6.5.1 et II.1.B.6.5.2 des Règlements Sportifs et Arbitrage*).
- A l'issue du tir de qualification du dimanche, les archers qui entrent dans le "cut" sont sélectionnés pour les éliminatoires et les phases finales en duels à élimination directe.
- Pas de duels pour les catégories de moins de 4 archers.
- Toutes les catégories bénéficient d'une volée d'essai avant leur premier duel.
- Chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches en 2 mn pour les arcs classiques (soit le premier à 6 points) et au total des points de 5 volées de 3 flèches en 2 mn pour les arcs à poulies.
- En cas d'égalité de points ou de sets à la fin d'un match, il sera procédé à un tir de barrage d'une flèche. La flèche la plus près du centre donne la victoire

Récompenses :

La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les finales.

Les 3 premiers archers de chaque catégorie reçoivent une médaille du Comité départemental et le premier de chaque catégorie est déclaré Champion du Calvados.

Les médailles départementales seront remises aux récipiendaires présents et en tenue blanche ou tenue de club lors de la cérémonie des podiums. Les absents gardent leur titre mais n'auront pas leur médaille qui ne sera remise en aucun cas à une tierce personne.

Pour les catégories ne disputant pas de phase finale, les résultats seront proclamés à l'issue du tir de qualification.

Sanctions :

Un archer préinscrit et sélectionné qui ne serait pas présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son inscription.

Le présent règlement est applicable à partir du 1er septembre 2023